

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 4 pouvoirs

Date de convocation
04 Décembre 2015

Date d'affichage
04 Décembre 2015

L'an deux mille quinze, le onze Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Dominique DETERM, Denis FENAT, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Patrick VANET.

Absents : Daniel CALLIOT, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.

Représentés : Gérard FAUCONNET par Jean-Pierre HAQUELLE, Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Siva MOUROUGANE par Denis FENAT, Monique THILLY par Jean ROULIN.

Madame Bernadette MILLOT a été nommée secrétaire

Objet : **LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN OPÉRATEUR POUR L'ÉQUIPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE DE LA TOITURE DU GYMNASÉ GÉRARD VINCENT**

N° de délibération : **2015_12_11_09**

Rapporteur : **Denis FENAT**

La Ville de Fagnières envisage de développer dans le 5 prochaines années la production d'énergie photovoltaïque sur son territoire.

Ce plan a pour objectif :

- D'accroître la production d'énergie photovoltaïque en implantant sur le patrimoine de la Ville des centrales.
- Générer par là une ressource pour la Ville, permettant de financer des projets pédagogiques ou des actions contribuant à la préservation de l'environnement.
- Favoriser par l'effet d'entraînement des actions de développement économique sur le territoire de la Ville.

Pour ce faire, la Ville de Fagnières envisage de lancer des consultations afin d'équiper les toitures de certains bâtiments publics.

La première opération concerne la toiture du Gymnase Gérard Vincent. Celle-ci présente les caractéristiques suivantes :

Orientation	+45 ° Sud
Pente	10 °
Surface de toiture exploitable	350 m ²
Nature du Bâtiment	ERP

Dans ces conditions, il serait envisagé l'installation d'une centrale photovoltaïque de 52 000 Wc. L'investissement pour cette opération est estimé à environ 80 000 € HT.

L'appel à candidatures, donnera lieu avec l'opérateur retenu, à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Les candidats retenus dans le cadre de l'appel à candidature :

- Seront chargés de concevoir, réaliser, exploiter une centrale de production d'électricité photovoltaïque intégrée à la toiture du gymnase Gérard Vincent et d'en assurer le financement.
- Seront titulaires du contrat de revente d'électricité et seront seuls propriétaires des centrales photovoltaïques installées
- Solliciteront auprès de la Ville de Fagnières un bail d'une durée de 21 ans
- Feront seuls leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet et du respect des règles applicables en matière d'urbanisme, en tenant compte des règles de sécurité et de garantie particulière (régime des établissements recevant du public)
- Assureront l'entretien et garantiront l'étanchéité de la structure jusqu'à l'échéance de la convention ainsi que l'entretien de la charpente.
- Assureront contre tous les risques les biens installés sur le bâtiment de la Ville.

La ville de Fagnières souhaite développer par l'intermédiaire de ces opérations, des projets citoyens qui permettent à la population à la fois de comprendre les enjeux climatiques et de contribuer à l'amélioration de l'environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission cadre de vie du 1^{er} décembre 2015 ;

VU l'avis de la commission des finances du 2 décembre 2015 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un opérateur chargé d'installer et d'exploiter une centrale photovoltaïque sur la toiture du gymnase Gérard Vincent.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à cette opération.

Résultat du vote :

- Voix pour : **22**

- Voix contre : **0**

- Abstention : **2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 17/12/2015 à 10:45:01
Référence : de8cc39a08988226a87d83f06271e4e5a68dc596